

PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le onze janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PINTURIER Jean-Benoît.

Étaient présents :

M PINTURIER Jean Benoît, Mme LECUREUR Laurence, M LEMAIRE Thierry, Mme MICHIELS Marielle, M KOÏTA Tidiane, Mme DESNOUS Liza, M LANDRIER Ludovic, Mme CHAIGNEAU Juliette, M AZZOUG Pascal, M BIET Jean-Louis, Mme RIONDEL Béatrix, M OLIVIER Robert, Mme AZZOUG Patricia, M GADEA Jean-Yves, Mme DOMINGO Dominique, M BARRET Philippe, M CHARINI Lamoricière (*arrivée à 20h44*), M DEMOLON Franck, Mme DELMOTTE Nathalie, Mme PIJAK Christelle, M HENRY Olivier, M BAUDRIER Jérôme, Mme MILLOUR Christelle, Mme MOINE Nathalie, Mme PORTAL Ginette, M CLAUDIN Michel.

Absents excusés :

Mme OMIEL Anna ayant donné pouvoir à Mme DELMOTTE Nathalie
Mme PEREZ Salvatrice ayant donné pouvoir à Mme MICHIELS Marielle
Mme DELCROIX Aurélie ayant donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Monsieur PINTURIER Jean-Benoît constate le quorum et propose au vote un(e) secrétaire de séance : Mme MICHIELS Marielle

L'ensemble des conseillers municipaux renoncent au vote à bulletin secret.

Est élu(e) à l'unanimité secrétaire de séance Mme MICHIELS Marielle

POINT N° 1: ACQUISITION DE QUATRE LOTS ISSUS DE LA PARCELLE ZC N°161 DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 46 RUE DU PLESSIS A SAINT-PATHUS

La commune souhaite acquérir un ensemble de lots issus de la parcelle cadastrée ZC n°161, d'une contenance d'environ 1400 m², sise 46 rue du Plessis à Saint-Pathus appartenant à la société Agora commercial Properties 4 avenue Hohe 75008 PARIS. Cette acquisition permettra à la commune d'asseoir l'offre médicale présente sur son territoire en proposant aux praticiens du secteur de s'installer dans un espace mutualisé et réhabilité selon les normes en vigueur.

L'administration des domaines consultée a donné un avis en date du 21 décembre 2015, estimant la valeur vénale de ces lots issus de la parcelle cadastrée ZC n°161 à 440 000€ HT.

L'actuel propriétaire et la commune se sont entendus pour une acquisition au prix de 459.449,84 € HT soit 500 000€ TTC.

Actuellement sur la commune, il y a moins de médecins généralistes, ceux qui partent à la retraite ne sont pas remplacés. De plus, prochainement deux professions médicales (la podologue et l'ostéopathe) n'auront plus de local pour exercer leur profession car leur bail arrive à échéance et ne sera pas renouvelé. Il y a un risque important que ces spécialistes quittent la commune pour s'installer dans une autre si cette acquisition n'est pas effectuée. Il est donc important de préserver ces professions médicales afin que notre commune ne connaisse pas de désertification médicale.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser l'acquisition des lots énumérés ci-dessus issus de la propriété immobilière sise 46 rue du Plessis à Saint-Pathus pour un montant de 459.449,84 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 29 voix POUR.

POINT N° 2 : QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été transmise par les conseillers de l'opposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Saint-Pathus, le 18 janvier 2016

Le Maire,

Jean-Benoît PINTURIER